

Chronique hebdomadaire de Politique Intérieure :

C.P.I. N°200 :

Pour les N°1 à 194, les versions écrites en .PDF sont au lien direct vers : <http://radio-silence.org>

Le chroniqueur est en-dessous des 800 €/mois du Minimum Vieillesse. Pour l'aider, c'est ICI ! MERCI !

Vendredi 24 NOVEMBRE 2017,

(La prochaine CPI est prévue pour le Vendredi 8 Décembre, cause F-V Mercredi 29 NOV).

INCIPIIT PERMANENT :

La Politique Intérieure a pour buts :

- 1) De conformer le Territoire, par des infrastructures adaptées aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense, dans le respect de sa diversité gauloise multimillénaire prioritairement et de la Nature de la Création universelle.
- 2) De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tout temps du DROIT FONDAMENTAL du Royaume de France, condition de « l'état de droit », donc du règne de la JUSTICE vraie, laquelle ne sort que très rarement des tribunaux "républicains". Ces structures faisant appliquer, sur ordre, le pseudo *droit* de l'état républicain totalitaire, *il est donc devenu tyrannique*, comme prévu par la Rhétorique de PLATON, à force de violations de sa propre LOI FONDAMENTALE. La politique ne saurait continuer à servir l'idéologie maçonnique qui détruit la France et asservit les Français. La POLITIQUE, la VRAIE, doit servir la France et les Français, dans le but de les élever vers leur Salut éternel tel qu'annoncé par N.S. Jésus-Christ, en même temps que celui des étrangers intégrés sincèrement.
- 3) De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre, notamment par le respect des 10 commandements du décalogue dans l'une de leurs trois versions, éventuellement consolidées.
- 4) L'EDUCATION NATIONALE sectaire, totalitaire, et depuis 2011 carrément dépravée, doit être supprimée. Les diplômes privés attestent seuls de la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences **authentiques** dans tous les domaines. Cette transmission doit être complète autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération suivante. L'État peut délivrer des diplômes de contrôles publics des résultats dans un but de valorisation supplémentaire des titulaires, impétrants, candidats, étudiants... Mais c'est tout !
- 5) De faire respecter, sur nos 11,5 millions de Km2 de territoire, la Chrétienté offrant au monde la plus belle civilisation, celle de la France de CLOVIS et de LOUIS XIII, consacrée par eux au Sacré-Cœur de N.S. Jésus-Christ puis à la Sainte Vierge MARIE, Sanctuaire de la Couronne d'épines en la Sainte-Chapelle de Paris et de reliques parmi les plus précieuses de, et pour, l'Humanité.
- 6) De veiller à la santé publique par l'enseignement de l'hygiène et la prévention physique des risques mortels les plus graves connus historiquement comme les famines, la tuberculose ou la peste noire, mais interdisant de nuire à la santé humaine, si peu que ce soit, par quelque moyen physique ou chimique que ce soit.
- 7) Respecter tous, partout, et toujours le principe de DROIT FONDAMENTAL : " D'abord, ne pas nuire " (Primum non nocere) !
- 8) Dernières précisions, rendues nécessaires par l'actualité, le 22 Octobre 2017 : LMDM.

Vous êtes sur l'antenne de "La VOIX du SILENCE"...

Les Français Chrétiens parlent à tous les Français de souche et aux assimilés sincèrement, à tous les Européens de même, et à tous les habitants de bonne foi du monde entier !

Les démons de Satan sont lâchés sur la France qu'ils ravagent de leurs vices, de leurs pillages, de leurs assassinats. Ils sont partout, à tous les postes, dans toutes les fonctions, dans tous les trafics et tous les crimes.

*Avec toute la hauteur de vue et le recul maximal possiblement atteignables **avec des moyens matériels arrachés à la pauvreté personnelle** qui est aussi celle de "Radio-Silence" elle-même,*

Cette semaine, je vais vous parler de ce que :

« LA POLITIQUE EXIGE UN ÉTAT NEUTRE, ICI ROUTIÈRE !... »

Pour les N°195 à celui-ci, les versions écrites sont, en sus de celles de RS en .PDF, au lien direct vers mon blog : <http://chroniquedepolitiqueinterieure.blogspot.fr/>

Cet APPEL d'aujourd'hui est un APPEL de la plus haute importance pour la PAIX sur les voies, chemins et routes de France.

Encore Mercredi matin je voyais les effets néfastes de l'uniformisation des politiques nationales par l'Union Européenne. La France doit être française, l'Allemagne allemande et... la Norvège norvégienne, comme les 25 autres Pays européens plus ou moins réunis. Ceci est vrai dans tous les domaines et, entre autres dans le domaine des transports. La politique routière s'insère dans la politique des transports et celle-ci dans celle de l'aménagement du territoire. Pour une bonne politique, l'État doit être NEUTRE ! Je veux dire par là qu'il ne doit pas être intéressé du tout à un choix plutôt qu'à un autre, ou un minimum alors dans tous les sens ? C'est-à-dire que l'État ne doit jamais être intéressé pour lui-même quand il édicte, décrète, arrête, promulgue une règle quelconque à vocation intérieure, laquelle ne doit répondre qu'à la nécessité de SERVIR le BIEN COMMUN. Toute décision extérieure étant, elle, dictée uniquement par l'intérêt supérieur du pays et la défense de ses Citoyens.

Partant de cette dernière nouvelle norvégienne, nous répéterons avec insistance, la nécessité en France, de voir l'Etat républicain revenir au respect de son propre DROIT FONDAMENTAL en toute neutralité.

Une Norvégienne, dit-on milliardaire, a été prise en flagrant délit de conduite en état d'ivresse. C'est commun et très répandu malheureusement, potentiellement très dangereux mais elle n'a, semble-t-il, nuit à personne. Nonobstant, du simple fait du contrôle positif, elle s'est vue infliger une PUNITION majeure de 25.000 € d'amende (calculée sur l'amende en KRN), plus 18 jours de prison ferme et 13 mois de suspension de permis de conduire. C'est volontairement lourd mais elle aurait pu être condamnée, nous dit-on, à 4,1 millions € d'amende eu égard à sa fortune !?... Notons que la suspension du permis norvégien ne l'empêchera pas de conduire avec un permis d'une autre nationalité, surtout extra-européenne : américaine, russe ou chinoise par exemple, si elle en possède. La volonté de punir la Citoyenne norvégienne est officielle de la part de son tuteur autoproclamé l'État norvégien ! Ce rapport de l'État-tuteur usurpé à son Citoyen administré, placé de facto sous sa tutelle, est insupportable et inadmissible. Quand, en plus, cet État profite directement pour lui-même de sa fallacieuse accusation pour un acte de nuire inexistant, il commet un crime qui fait de lui une CRAPULE (3) du fait de cette EXTORSION même !

A la suite de ce dernier exemple européen en date,

Je dois, me semble-t-il, revenir clairement et complètement sur le sujet sur lequel j'ai eu déjà dans de précédentes chroniques à éclairer les auditeurs/lecteurs sur divers de ses aspects. Le DROIT FONDAMENTAL du régime, à savoir sa fameuse DUDHC 1789, socle et ossature de la Constitution actuelle, proclame clairement que : " *La LIBERTE consiste à pouvoir tout faire, SAUF NUIRE à Autrui. Ce qu'aucune loi n'a le droit de contredire, se bornant justement à interdire les seuls ACTES de NUIRE (NDLR : donc EFFECTIFS) à Autrui* " ! De ce fait, n'ayant nuit à personne, cette Norvégienne, comme tous les conducteurs français ou étrangers circulant sur les routes de tous types en France, ne doit subir aucune sanction d'aucune sorte.

La seule chose que l'État a le droit de faire est de lui notifier un AVERTISSEMENT avec cette précision implicite et explicite qui si jamais elle venait à nuire effectivement, donc causer un dommage, en état d'ivresse à Autrui, cet avertissement d'aujourd'hui sera utilisé contre elle demain pour lui supprimer le bénéfice de l'assurance et lui imposer la réparation pleine et entière. Comme je l'ai déjà ajouté depuis des années, **cette condamnation pourra alors conduire à une amende au seul bénéfice du fonds de solidarité des victimes géré par l'État en cas de récidive.**

Mais en aucun cas, l'État ne doit compter sur ces amendes pour équilibrer son vaste budget général ! Le principe est clair : **l'État DOIT RESTER NEUTRE.** Il ne doit en aucun cas être intéressé directement. Il doit **SERVIR le peuple !** Et la justice exige qu'il ne confie aux juges que le soin de déterminer la gravité de faits de nuire indubitables et la fixation proportionnelle des réparations civiles, et en cas de récidive, celle de **l'amende au seul bénéfice du FONDS indépendant et dédié à la solidarité des victimes.**

Ceci posé, la même règle de JUSTICE doit être appliquée dans tous les cas de figures possibles et imaginables. A chaque contravention aux règles générales de la bonne conduite routière, un AVERTISSEMENT doit être verbalisé et adressé au fautif avec les mêmes précisions toujours : en cas d'acte de nuire effectif sur une contravention similaire demain, cet avertissement servira à aggraver les sanctions civiles d'une amende étatique alimentant le fonds de solidarité des victimes. Les Juges étant entièrement libres uniquement de fixer les faits et les indemnités civiles et pénales justes, nécessaires et proportionnelles auxdits faits.

Ceci clairement établi pour les conducteurs humains comme pour les constructeurs des robots conducteurs, la prévention des accidents impose à la politique routière des devoirs à accomplir : sécurité des tracés routiers. L'équipement de ces tracés en panneaux de signalisations peu nombreux mais efficaces, donc honnêtes et véridiques, destinés à bien informer les conducteurs sur leur responsabilité implicite en cas de mépris de la signalisation.

Au vu de ces principes de DROIT FONDAMENTAL, la conclusion générale du jour arrive d'elle-même :

Alors que l'État actuel s'affiche comme le tuteur des Citoyens, ce qu'il n'a pas le droit d'être, et qu'il s'auto-autorise à PUNIR ses "mineurs sous sa tutelle" à son gré et pour son seul profit général jusqu'au point d'enrichir effrontément des sociétés privées par des amendes que ni les faits ni encore moins la récidive éventuelle ne justifient, il est URGENT d'enrayer le processus mafieux qui se développe.

C'est pourquoi **j'appelle tous les Citoyens français à exiger la fin de la tutelle de l'État sur les Citoyens de la France ou ses visiteurs autorisés**, et la fin de ses punitions unilatérales avec **la restauration des AVERTISSEMENTS au lieu des amendes** que seul le racket fiscal explique. Le fichier des avertissements remplacera immédiatement celui des verbalisations avec punitions judiciaires et pécuniaires indues ! La collection d'avertissements reçus par un contrevenant qui aura nuit à Autrui du fait de son mépris des règles de bonne conduite sera retenue contre lui, le conduisant aux réparations pécuniaires civiles. La compagnie d'assurance pouvant alors dégager sa responsabilité. En cas de récidive, celle-ci conduira aux **amendes pénales pour l'alimentation exclusive du FONDS de SOLIDARITE des VICTIMES** par le doublement des réparations civiles d'une somme égale.

Voilà comment **un ETAT NEUTRE, redevenant ARBITRE et JUGE IMPARTIAL des conflits doit faire régner à nouveau l'ORDRE sur les ROUTES**. Le juge pouvant même condamner l'ETAT si l'état de la route est reconnu comme cause de l'accident, dégageant alors de toute responsabilité le conducteur et sa compagnie d'assurance.

Voilà comment la PAIX sur les ROUTES va revenir. Laquelle PAIX engendrera de nouveau le respect et l'entraide entre tous les acteurs de la route.

LMDM

Chronique rédigée sur x Pages, plus les photos et les annexes ponctuelles.
Synthèse des résumés et analyses effectuées dans xx pages de notes.

NB : Votre adhésion à RADIO-SILENCE de 20 €/an et par lecteur/auditeur de toutes les chroniques et travaux offerts à votre curiosité, suffirait à l'association pour défrayer les bénévoles comme elle en a le devoir légal mais qu'elle ne peut remplir à ce jour. Pensez-y ! Mais aussi à venir aux grandes réunions annuelles de rencontres des auditeurs/lecteurs avec les chroniqueurs, organisées par le bureau de l'association et ses gentils-membres efficaces. De telles réunions de milliers de gens seraient des plus efficaces pour notre cause : celle de la VERITE en Jésus-Christ et en toutes choses. J'appelle nos plus de 20.000 auditeurs et lecteurs mensuels mis à jour de cotisation le jour de la réunion à marquer leur intention d'y venir ce qui permettra alors à l'organisation de prévoir leur accueil. J'y crois...
LMDM : note mise à jour le Vendredi 28 Juillet 2017.

CPI par A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS**. Chroniqueur sur RS et adhérent à 20 €/an de RS en sus !

Ancien Professeur d'Économie Politique, qui plus est appliquée au monde bancaire, auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Directeur de Stés off-shore d'investissements aux USA.

Ex-Cadre Hors Classe, Sous-directeur de l'Établissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCCHILD, nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France et destructeurs de la Haute banque française qui "damait le pion" aux Anglais avant le sinistre 10 Mai 1981. Je suis fier de ma montre en Or massif reçue le 1er janvier 2001 avec ma nomination, dont je n'imaginai pas alors que mon accession au sommet du métier à force de travail acharné, allait être sabrée par MITTERRAND et Consorts 5 mois plus tard. LMDM : note mise à jour le Vendredi 28 Juillet 2017.

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)**

Mon Blason déposé après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS (forcément) au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.



Annexes :

1) **HUMOUR de CHIEN :**

<https://www.youtube.com/embed/Vogp-n1-JPA>

Voilà un MUEZZIN qui parle l'HUSKY à la perfection au point de faire chanter le chien dans son langage !

Rappel permanent de la menace que l'ennemi ne nous laissera désormais plus très longtemps le droit de prendre avec le sourire sous peine d'égorgement en place publique !

Rappel : l'UOIF nouvellement "Les Musulmans de France" appela à voter MACRON !

Il semble qu'ils aient fait défection aux législatives ?...

2) **MACRON et la qualification de BANQUIER : méfiez-vous de cette qualification abusive dans les commentaires :**

MACRON a épousé au civil une ex-femme mère de trois enfants d'un autre. Élu, en place à l'Élysée, il amène encore une famille civile dite "recomposée". Donc encore un modèle de ce qu'il ne faut pas faire en sus de ce qu'il est lui-même : non seulement ignorant de la culture française, placé par le Gouvernement mondial pour asservir la France autrefois si fière, mais en plus imbu de lui-même et, nous explique-t-on, psychopathe dangereux ? Ce n'était pas le moment de lui signer en plus un BLANC-SEING ! Les abstentions recherchées par le Gouvernement mondial le lui ont procurées au premier tour.

Cependant, MACRON semble avoir de bonnes idées générales même s'il se trompe sur beaucoup de points graves et gravement, encore à l'ONU ces jours-ci. Ne vous laissez pas abuser par les admonestations sur son statut de banquier et conformément à la propagande communiste de "banquier-Rothschild". Voici ce qu'il faut savoir :

Sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Emmanuel_Macron :

" **Emmanuel Macron**, né le **21 décembre 1977** à **Amiens**, est un **homme politique**, ancien **haut fonctionnaire** et **banquier d'affaires** * français.

Diplômé de l'ENA en 2004, il devient **inspecteur des finances** avant de commencer en 2008 une carrière de banquier d'affaires chez **Rothschild & C^e**. Membre du **Parti socialiste** entre 2006 et 2009, il est nommé **secrétaire général adjoint** au **cabinet du président de la République française** auprès de **François Hollande** en 2012 puis **ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique** en 2014 dans le **gouvernement Manuel Valls II**.

En **avril 2016**, il fonde son mouvement politique baptisé **En marche !** Ensuite, il démissionne quatre mois plus tard de ses fonctions de ministre³. Le **16 novembre**, il annonce sa candidature à l'**élection présidentielle de 2017**."

Sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Banquier_d%27affaires : * **Banquier d'affaires**

Le banquier est un associé ou un employé cadre supérieur d'une banque d'affaires.

(NDLR = LMDM précisions : Parler de "banquier" en parlant d'un employé de banque de dépôts au contact des clients populaires en agences est un authentique NON-SENS. Surtout qu'en plus il n'ont la plupart du temps jamais obtenu même leur CAP banque et qu'ils sont donc restés de simples apprentis au SENS PROPRE)

Sa fonction consiste à conseiller des clients de type États ou entreprises en ce qui concerne leurs besoins et leur structure de financement, ou au contraire leurs investissements et prises de participations/acquisitions. Concrètement, un **banquier d'affaires gère des émissions obligataires, des augmentations de capital ou propose des opérations de fusions-acquisitions.**

Le métier de banquier d'affaires est donc de vendre des prestations d'ingénierie financière et non pas des crédits ou investissements populaires. Au sens strict, **une banque d'affaires** n'est donc ni une banque de dépôts, ni un établissement de crédit, mais une société de conseil, stratégique et financier, **dont les seules ressources sont les honoraires qu'elle facture aux clients qu'elle conseille**. Elle n'a donc pas de conflit d'intérêt avec des activités de crédit ou de financement dont elle est indépendante.

Le banquier d'affaires, à titre individuel ou au titre de sa société, est agréé, de par son adhésion obligatoire à une association professionnelle (de type CIF), ou par un statut de type prestataire de services d'investissement (PSI), ou dans un statut plus large d'établissement de crédit quand il agit dans le département « Corporate Finance » d'une banque. Il est de ce fait nécessairement

enregistré sur une liste tenue par l'[autorité des marchés financiers](#) (AMF) avec, **au moins**, le même statut que les conseillers financiers ou les analystes financiers.

3) Est une CRAPULE l'auteur de chantage, de menaces, de crimes et délits commis dans le seul but de se procurer de la monnaie au dépens des victimes.